



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bénévolat

Question écrite n° 118962

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le volontariat associatif. Créé par la loi du 23 mai 2006, le volontariat associatif offre un nouveau statut permettant à toute personne âgée de plus de seize ans de s'engager librement et à temps plein pour exercer une mission d'intérêt général au sein d'une association ou fondation agréée à cet effet. Après plusieurs mois d'existence, il lui serait agréable de connaître le nombre d'associations ou fondations agréées ainsi que le nombre de volontaires ayant opté pour ce statut.

Texte de la réponse

Entre le 1er octobre 2006 et 1er mars 2007, 477 associations ont été agréées au titre du volontariat associatif, selon le cas par le ministre chargé de la vie associative ou le préfet de département. Elles proposent notamment aux jeunes 4 472 places de volontaires pour l'ensemble de l'année 2007.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118962

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1710

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3403